



LA LETTRE

N° 2022 28

Des substances chimiques « dangereuses » dans les fournitures scolaires, alertent les autorités sanitaires

L'Agence nationale de sécurité sanitaire alerte sur la présence de nombreuses familles de substances chimiques « préoccupantes » dans la composition des stylos, feutres, effaceurs et surligneurs utilisés à l'école comme à la maison.

À peine la fin de l'année scolaire « sifflée », les grandes surfaces ont déjà installé les fournitures en tête de gondole. Avant de se précipiter dans les rayons, la liste de rentrée en main, élèves et parents devraient se munir de l'avis publié jeudi 7 juillet par l'Agence nationale de sécurité sanitaire (Anses).

Stylos, feutres, effaceurs, surligneurs, crayons, colles, gommes, cahiers, classeurs... L'organisme alerte sur la présence de nombreuses familles de substances chimiques « dangereuses » dans les fournitures utilisées à l'école comme à la maison. Inhalées, ingérées ou en contact avec la peau, elles peuvent avoir des « effets sur la santé », met en garde l'Anses. Parce qu'ils ont tendance à mettre les objets à la bouche et à les « mâchouiller », les enfants sont les premiers exposés, d'autant que ces articles sont utilisés au quotidien.

La liste des substances chimiques « préoccupantes » identifiées par l'autorité sanitaire est longue. On y retrouve des produits classés cancérigènes, mutagènes ou toxiques

pour la reproduction (CMR) ou suspectés d'être des perturbateurs endocriniens. Parmi les familles les plus souvent identifiées, des noms déjà connus du grand public : les fameux phtalates contenus dans les plastiques, le bisphénol A (interdit dans les biberons et les emballages alimentaires), le benzène, les composés organiques volatils dont le formaldéhyde, le chloroforme et le toluène ou encore les métaux lourds comme le chrome hexavalent, le cadmium ou le plomb.

Sur cette liste noire figurent également les ultratoxiques et ultrapersistants composés perfluorés : ces polluants dits éternels sont abondamment utilisés par l'industrie notamment pour leurs propriétés ignifuges, imperméabilisantes ou antiadhésives. Autres familles chimiques présentes dans les fournitures scolaires, les hydrocarbures aromatiques polycycliques, les conservateurs, les colorants ou encore les substances parfumantes.

En complément de ces données documentant la présence de substances chimiques problématiques dans les fournitures scolaires, plusieurs études ont mis en évidence leur émission dans l'environnement. Ainsi, en 2018, l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur a mené une campagne de mesures dans des classes de maternelle en France. L'étude a conclu à une possible contribution des fournitures scolaires à la pollution de l'air dans les écoles, en particulier sous forme de composés organiques volatils ou de particules ultrafines.

Aujourd'hui, les fournitures scolaires ne font l'objet d'aucune réglementation spécifique au niveau français ou européen. Elle permettrait pourtant d'encadrer leur composition, leur fabrication ou leur utilisation pour

s'assurer de leur innocuité. Certains articles comme la peinture, les feutres ou les crayons de couleur, compte tenu de leur usage, sont toutefois considérés par le législateur européen comme des jouets. À ce titre, les substances CMR sont interdites pour leur fabrication.

Aussi, l'Anses recommande d'appliquer la réglementation européenne sur les jouets à l'ensemble des fournitures scolaires.

En attendant une telle évolution, Céline Dubois, qui a coordonné l'expertise de l'Anses, conseille, au moment de faire les courses de rentrée, de « privilégier les fournitures ne contenant ni substances parfumantes ni paillettes ou autre artifice pouvant induire des comportements détournés par les enfants, tels que le mâchouillage, voire l'ingestion ». L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie propose une fiche pratique des fournitures à favoriser : le correcteur en ruban plutôt que liquide, le marqueur effaçable plutôt que permanent, la peinture aquarelle plutôt qu'acrylique ou encore la colle à base d'amidon plutôt qu'avec solvants.

Action Santé Solidarité

Centre Social

Rue de Pavigny

39000 LONS LE SAUNIER

actionsantesolidarite@gmail.com

Pour ne plus recevoir la lettre, envoyer votre demande de désabonnement à l'adresse mail de l'association